## Energie, Mines et Ressources

Les sénateurs qui, depuis des années, occupent des postes d'administrateurs au sein des institutions financières et des sociétés énergétiques—ils sont reconnus pour cela depuis des années—pourront refuser ce que le gouvernement et la Chambre des communes auront, dans leur sagesse, décidé d'accepter. On a tort d'élargir leur rôle normal dans le régime parlementaire et on a également tort de leur accorder le droit de veto plus précisément dans un projet de loi de ce genre. Aucune disposition de la sorte ne figure dans d'autres lois que nous avons adoptées et ce serait une grossière erreur d'en inclure une dans ce cas-ci.

Des problèmes se posent également au sujet de la responsabilité sociale et de l'imputabilité publique de toutes les sociétés de la Couronne. Nous n'aimons pas plus que les autres la bureaucratie et les règlements. L'amendement présenté il y a quelques instants par mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) visait à s'assurer que les sociétés de la Couronne que le gouvernement risque de créer de temps en temps seront tenues de rendre des comptes et qu'elles auront des responsabilités sociales. Si nous n'établissons pas des garanties d'imputabilité et de responsabilité dans les structures de gestion et d'étude de ces sociétés, nous créerons des chinoiseries administratives qui poseront un problème non seulement pour nos électeurs mais également pour nous-mêmes, en tant que représentants élus.

Un ancien chef du parti conservateur qui forme l'opposition officielle a livré quelques observations intéressantes sur cette question lors d'une récente conférence-programme de ce parti. Il a déclaré ceci:

Le marché libre est un mécanisme merveilleux, mais, l'idée c'est de faire de l'argent, et une société minière ou un fabricant n'en fait pas en améliorant l'environnement. Il n'en fait pas non plus en se préoccupant des laissés-pour-compte ou en dépannant les employés lorsqu'ils sont au chômage . . . Toute société civilisée a une conception de l'ordre et des idéaux qui n'ont pas cours dans le monde des affaires.

Ces conservateurs, qui respectent les fondements du conservatisme, mettent, tout comme nous, l'intérêt public au-dessus de tout. Même si nos points de vue diffèrent parfois, comme entre socialistes et conservateurs, sur ce qui est dans l'intérêt public, nous respectons quand même ces principes et nous sommes d'accord pour dire que les sociétés doivent rendre des comptes.

Mes collègues et moi-même sommes parfois plus que surpris de voir que des députés qui ne sont pas prêts du tout à accepter les fondements du conservatisme parlent continuellement au nom de ce parti à la Chambre. Je suis content, tout au moins, de voir que l'ancien leader de l'opposition de même que certains députés conservateurs partagent encore les principes et l'idéologie qui sont à la base de ce parti.

Il y a place pour l'intérêt public, pour un élargissement du sens des responsabilités. A notre grand regret, le gouvernement n'a pas jugé bon de prévoir dans ce projet de loi les mécanismes nécessaires lorsqu'il y a création d'une institution qui doit être au service de la population. Ce n'est pas comme en Norvège, où la société d'État StatsOil présente annuellement un rapport qui doit être débattu au Parlement. Le plan directeur de cette société énergétique, sa situation et son rendement font l'objet d'une analyse périodique au parlement norvégien. Rien de tel ici. Si le gouvernement a l'intention de créer des sociétés

dans ce secteur—et sinon, quelle est la raison d'être du projet de loi—pourquoi n'a-t-il pas saisi l'occasion de montrer qu'il a foi dans le processus démocratique, qu'il est convaincu de la nécessité pour un organisme d'État de répondre de ses actes? Nous sommes donc forcés de supposer que les libéraux ne croient pas en ces choses, car ils s'en seraient préoccupés euxmêmes ou, du moins, auraient-ils accordé plus d'importance aux suggestions que nous leur avons faites, de même qu'à celles de l'opposition officielle pendant les dernières heures du débat.

## • (1740)

Je ne tiens pas à passer beaucoup plus de temps là-dessus. De nombreux députés voudraient voir cette question réglée. Notre parti ne veut certes pas retarder les choses, mais je prie le gouvernement d'examiner de façon approfondie, dans les semaines et les mois à venir, la structure des sociétés publiques en particulier, mais aussi de quelques grandes associations et sociétés privées de tout le Canada, afin de voir si l'on ne pourrait pas ressusciter ce sens merveilleux de la responsabilité sociale et de la responsabilité communautaire qui a déjà prévalu dans le secteur privé et qui pourrait exister un jour dans le secteur public. Si nous arrivons à le faire, nous aurons atteint les objectifs d'un Parlement du peuple. Sinon, je crois que nous aurons tous flétri la beauté de la démocratie.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier de me donner l'occasion d'intervenir brièvement au cours du débat de la troisième lecture du bill C-102.

A mon avis, il s'agit ici de déterminer pourquoi ce projet de loi est nécessaire et pourquoi la Chambre en est saisie. Personne ne nous a vraiment expliqué pourquoi il s'impose, mais pour le faire, à mon sens, il faut remonter à une loi adoptée par les Communes, soit la loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Elle fut étudiée par la Chambre sous la forme du bill C-48, dont j'aimerais vous citer l'article 31 que voici:

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut, avant d'autoriser un système de production de pétrole ou de gaz sur les terres du Canada, ordonner

a) soit que la part de la Couronne dans les droits concernés soit transférée à une société de la Couronne désignée,

b) soit que la société de la Couronne désignée à qui une part de la Couronne dans les droits concernés a été transférée en vertu du présent article transfère à une autre société de la Couronne désignée la part de la Couronne.

Lors de l'étude du bill C-48, quelques-uns d'entre nous, et j'étais de ceux-là, se sont vivement opposés à ce qu'une participation de 25 p. 100 de la Couronne soit transférée à Petro-Canada dans des régions telles que le gisement d'Hibernia, les Grand Bancs, la mer de Beaufort, les îles de l'Arctique, la vallée du Mackenzie et les fonds sous-marins de la côte du Pacifique. Je ne voulais pas que la société de la Couronne Petro-Canada détienne tant de pouvoir dans l'exploitation du gaz et du pétrole dans les terres de la Couronne. Comme plusieurs de mes collègues, j'estimais que les sociétés de gestion devaient être réduites à leur plus simple expression, n'ayant que quelques employés et administrateurs, et comme elles détenaient 25 p. 100 des actions au nom de la Couronne, elles pourraient s'associer à des entreprises ou à des consortiums exploitant du gaz et du pétrole sur la côte du Pacifique, dans la vallée du Mackenzie, dans le nord et sur la côte de l'Atlan-